

Pierre Marc Burnand  
Avenue de Chanel 15  
1110 Morges

Morges, le 5 avril 2017

Monsieur Baptiste MÜLLER  
Président du Conseil communal de Morges

Monsieur le président,

En application de l'article 63 du *Règlement du Conseil communal de Morges*, je vous saurais gré de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour de la séance du 5 avril 2017 le point suivant :

- Interpellation PLR « Commission consultative Suisses-Etrangers : quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage », dépôt et développement.

Vous remerciant de prendre en compte cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Marc Burnand,  
conseiller communal

Appuient cette demande :



## **Interpellation du Groupe PLR : «Commission consultative Suisses-Etrangers : quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage»**

déposée et développée en séance du Conseil communal de Morges, mercredi 5 avril 2017

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

### Préambule : le monde est une comédie

Avec des sentiments qui oscillent entre amusement et effarement, nous suivons tous, avec plus ou moins de passion, la comédie de la campagne présidentielle en France et notamment le vaudeville que nous administre à doses mesurées Monsieur François Fillon avec ses trois vestes au col Mao de «type forestier» à 15'000 euros offertes par un ami désintéressé, les deux pantalons à 5'000 euros qu'il a rendus après les avoir mis deux fois, ses montres, ses collaborateurs absolument pas fictifs et tutti quanti. Le tout dans la plus rigoureuse légalité, du moins c'est ce qu'il affirme, sans voir que le problème est d'abord ailleurs, dans le dégât d'image, la perte de crédibilité et le naufrage au niveau de la confiance.

### A Morges aussi nos petites affaires

A Morges aussi mais bien sûr à notre échelle, on a nos sujets d'étonnement, nos petites affaires, nos rumeurs et leurs détails un peu piquants. Le changement de législature a amené les langues à se délier et, depuis quelques temps, la *Commission consultative Suisses-Etrangers* (qui a été pendant de nombreuses années un long fleuve tranquille aux confins de nos préoccupations) est au centre des conversations. La révélation de son fonctionnement déconcertant provoque des réactions qui vont de l'amusement à la stupeur, ses facéties auraient fait la une et la risée du Carnaval ou des Brandons si on avait ce genre de tradition à Morges.

### Bref historique

La *Commission consultative Suisses-Etrangers* est une vieille histoire, puisqu'elle a été fondée sauf erreur en 1981, autant dire à l'âge de la pierre. Au début, et parce qu'elle avait pour vocation d'être une manière de Parlement parallèle, ses membres recevaient des jetons de présence. Mais les mœurs ont évolué et le mandat de la *Commission* aussi. Le Conseil communal, dans sa séance du 2 décembre 2009, a décidé de supprimer les jetons de présence accordés aux membres de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*, sur proposition de la *Commission des finances* qui était motivée comme suit : «La *Commission consultative Suisses-Etrangers* est la seule de son genre à bénéficier de jetons de présence (CHF 20.00 / personne / séance). [...] Par esprit d'équité envers les autres commissions, il est demandé la suppression de cet avantage. Toutefois la CoFin est consciente de l'excellent travail fourni par cette commission. Aussi propose-t-elle de compenser l'abandon de ces jetons de présence par l'octroi d'un montant à disposition du président de cette commission (toujours un municipal) qui l'utilisera judicieusement pour remplir la mission dévolue à cette commission».

La volonté de la *Commission des finances*, approuvée par le Conseil communal à une majorité évidente, était donc limpide : on supprime le versement des jetons de présence et on le remplace par une «subvention» équivalente, à savoir CHF 3'500.00, qui doit être utilisée à bon escient pour les actions de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*. Or le président de cette

*Commission*, contrairement à cette décision très claire, a maintenu l'usage des jetons de présence, appelés pudiquement des «gratifications», en les distribuant lui-même de manière discrétionnaire, dans des enveloppes non timbrées qu'il remettait de main à main ou qu'il déposait lui-même dans les boîtes aux lettres au moment de Noël. «Pour économiser les timbres», m'a dit un membre de la *Commission*, non sans une certaine admiration. Un autre m'a confié : «C'est peut-être parce que ça venait de la caisse noire». Ces gratifications et cette caisse noire mettent la puce à l'oreille et amènent deux questions : quelles étaient les sources de revenus de cette *Commission* qui semble avoir eu un joli train de vie jusqu'à l'été dernier, et quelles étaient les dépenses ? On va voir, les réponses sont pleines de surprises.

### Les revenus

La caisse noire était en fait un compte en banque, joliment garni : on travaillait avec des sommes à cinq chiffres. Un trésorier gérait l'ensemble des mouvements de fonds, à la bonne franquette, avec un «carnet du lait» tenu à la mode grand-papa, à l'usage exclusif du président. A notre connaissance, ces décomptes n'ont jamais été ni vérifiés, ni approuvés par la *Commission*.

Ce compte en banque était alimenté de diverses manières.

D'abord il y avait les activités lucratives de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* : l'organisation de la Grande Table, tous les deux ans, qui générait des produits intéressants, puisque chaque groupe ou association qui voulait tenir un stand devait payer un émolument qui filait droit dans la caisse. Et cerise sur le gâteau, la *Commission consultative* tenait son propre stand et appâtait le chaland avec ses pâtisseries et son jus de pomme : là aussi ça rapportait du grain et ça garnissait la caisse. A chaque Premier Août, même combat : la *Commission consultative* tenait un stand et vendait des pizzas à tour de bras. «Si les gens achètent nos pizzas», m'a expliqué un membre de la commission pour excuser les bénéfices substantiels, «ce n'est pas parce qu'on est une commission consultative, c'est parce qu'elles sont bonnes !». Passons sur les *Soirées tropicales* et les *Soirées découvertes* dans les foyers de Beausobre, avec corbeille à la sortie, qui semble-t-il étaient de rapport nettement moins juteux.

Une autre source de revenus était la brochure «*Le Pays où je vis*», éditée par la *Commission consultative*, mise sous presse à l'imprimerie Carrara pour un prix de revient aux alentours de CHF 4.00 et revendue, notamment à la Ville, au prix de CHF 8.00.

Enfin la *Commission consultative* pouvait compter sur les libéralités de la Ville, accordées avec la bénédiction du Conseil communal puisque nous avons chaque année accepté le budget et les comptes dans lesquels figuraient, outre la «subvention» de CHF 3'500.00 déjà évoquée, des frais d'affranchissement et des frais divers. La *Commission* a ainsi pu bénéficier d'une aide communale variant, selon les années, d'un petit peu moins de CHF 4'000.00 à un peu plus de CHF 10'000.00. Le plus surprenant est que la *Commission* n'a jamais dû fournir ni des comptes, ni la moindre explication pour justifier l'usage de cette aide communale.

### Les dépenses

Quand on a pareillement d'argent, on peut commencer par thésauriser. Mais assez rapidement vient l'envie ou la nécessité de le dépenser.

Au début, il semblerait que l'argent ait servi à des achats de matériel utile aux activités de la

commission : des tentes, des frigos, des lampes, des extincteurs. Mais on ne peut pas investir à l'infini dans des extincteurs. Il a donc fallu faire appel à l'imagination et elle n'a pas manqué : ce pécule dont on ne savait plus que faire a servi à offrir des soupers de fin d'année aux membres de la *Commission* et à des sympathisants. Puis on a passé la vitesse supérieure en organisant, au profit des membres de la *Commission*, des voyages à l'étranger : Strasbourg, Barcelone, Lisbonne en tout cas m'ont été mentionnés. Ces voyages étaient subventionnés par la caisse et, comme me l'a rapporté un membre bosseur de la *Commission consultative* pour montrer que même ces voyages étaient un effort : «Ce n'était pas pour le plaisir, c'était des voyages culturels !»

Enfin une partie de la caisse était utilisée pour les gratifications de fin d'année déjà évoquées, qui remplaçaient les jetons de présence supprimés par le Conseil communal. Ce qui m'a valu cet amour de déclaration d'un membre de la *Commission consultative* qui aurait certainement un bel avenir au Champignac : «Si vous voulez trouver des bénévoles qui travaillent, faut bien les payer !»

### Résumé et constat

Pour résumer les bruits qui galopent et qui dérangent, la *Commission consultative Suisses-Etrangers* cumulait l'existence d'une caisse noire aux sommes rondelettes dont les «comptes» (pour autant qu'ils existassent) étaient classés secret-défense, les soupers de fin d'année gracieusement offerts, des voyages culturels à l'étranger généreusement subventionnés, des enveloppes non timbrées distribuées à Noël sous le sobre qualificatif de «gratifications» ... Le sentiment dominant est que cette *Commission* s'était transformée au fil des ans en petite entreprise familiale qui s'était trouvé un créneau d'activités très rentables, qu'elle nageait dans les bénéfices grâce à des opérations juteuses et bien rodées, qu'elle ne savait plus trop que faire de son argent et l'utilisait à des fins qui n'avaient plus le moindre rapport avec les objectifs et le mandat de la commission.

Et ce qui fâche, c'est que non seulement la commission a utilisé son argent à des fins discutables, mais qu'en plus elle a reçu une manne financière de la ville de Morges, à savoir une «subvention» de CHF 3'500.00 et la couverture de frais divers et de frais d'affranchissement, soit au total un pourboire de CHF 4'000.00 à 10'000.00 selon les années.

Ce qui est époustouflant dans cette histoire, c'est la diversité des réactions, avec d'un côté une admiration sans limite envers un Municipal débrouillard, imaginatif et généreux, et du coup une totale adhésion à ses démarches innovantes, et de l'autre côté la condamnation sévère et définitive de procédés jugés intolérables, indignes d'une autorité et susceptibles de nuire gravement au climat de confiance et à l'image qu'on peut se faire de la bonne gestion des deniers publics.

Et c'est là qu'on retrouve les frissons des élections à la française ...

Ce serait probablement un exercice délicat que de vouloir décider si ce qui a été fait est légal ou non, réglementaire ou non, statutaire ou non. Mais là n'est probablement pas la question principale. Tout comme Fillon, le Municipal responsable pourrait entonner la chansonnette : tout est légal, il n'y a rien d'interdit, circulez y'a rien à voir. C'est en tout cas l'avis de ses supporters, et il en a. Ce n'est pas l'avis de ses détracteurs, et il en a aussi. Mais une chose est certaine : la question est plutôt d'ordre moral et éthique. Et là les dommages sont mesurables : même s'il n'y a

rien d'illégal, le dégât d'image est considérable, le discrédit est patent, la perte de confiance qui en résulte à l'égard de la Municipalité – qui donne l'image de s'asseoir sur les décisions du Conseil – est dommageable.

### Questions

Ces faits et ces considérations amènent le groupe PLR à poser à la Municipalité les cinq questions suivantes :

1. Sachant que le Conseil communal a formellement pris, en 2009, la décision de supprimer les jetons de présence aux membres de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*, la Municipalité considère-t-elle comme normal que des pratiques internes à la *Commission* aient permis la poursuite sans discontinuer entre 2010 et 2016 de versements analogues à des jetons de présence, sous le vocable de «gratifications», au mépris de la décision très explicite du Conseil communal ?
2. La Commission étant présidée par un Municipal, la responsabilité de la Municipalité est engagée. La Municipalité est-elle consciente que, en contournant ou en ignorant sciemment une décision du Conseil communal, elle contribue à rompre le climat de confiance qui devrait prévaloir entre exécutif et législatif ?
3. La Municipalité considère-t-elle comme normal d'allouer à une commission consultative un montant (entre CHF 4'000.00 et 10'000.00 selon les années) qui a toutes les allures d'une subvention, sans aucun contrôle de son usage, alors qu'en parallèle dite commission a des activités qui génèrent des bénéfices confortables ?
4. La Municipalité était-elle au courant du fonctionnement un peu occulte et pour le moins particulier de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* (caisse noire subventionnant des activités sans rapport avec les objectifs de la *Commission*, voyages culturels à l'étranger par exemple) ?  
Si oui, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas réagi ? Faut-il comprendre cette absence de réaction comme une approbation tacite de ce fonctionnement ?  
Si non, n'y a-t-il pas eu un défaut de contrôle et de vigilance ? Ce manque de contrôle existe-t-il également à l'égard d'autres commissions dépendant de la Municipalité ?
5. La Municipalité a-t-elle l'intention de mettre un peu d'ordre dans ce désordre qui interpelle et heurte le bon sens ? Si oui, quelles sont les mesures que la Municipalité entend prendre pour corriger ces dysfonctionnements flagrants et, cas échéant, pour s'assurer que de telles errances n'existent pas dans d'autres commissions consultatives ?

Au nom du groupe PLR, je vous remercie d'avance des réponses que vous apporterez à ces questions et des assurances que, nous l'espérons, vous pourrez nous donner.

Pierre Marc Burnand,  
pour le Groupe PLR